

## CONDITIONS DE DEMATERIALISATION FISCALE DES FACTURES AU FORMAT PDF SIGNE

Ces Conditions de Dématérialisation fiscale des factures au format PDF signé viennent s'ajouter aux Conditions générales ou spécifiques de Vente de Lyreco France.

Lyreco France se réserve le droit d'ajouter, de modifier et d'amender ces Conditions de Dématérialisation fiscale des factures au format PDF signé à tout moment sans préavis. La version en vigueur est disponible dans l'espace clients sur le site [www.lyreco.fr](http://www.lyreco.fr)

### **1. OBJET :**

Les Parties conviennent d'établir entre elles un service (ci-après dénommé le « Service ») de Dématérialisation fiscale des factures au format PDF signé, conformément à la Directive européenne 2006/112 et à la loi nationale en vigueur.

L'acceptation de ces Conditions de Dématérialisation fiscale des factures au format PDF signé constitue l'acceptation expresse par le Destinataire de recevoir des factures électroniques de la part de l'Emetteur.

### **2. DEFINITION :**

Dans ces Conditions, les mots suivants ont les significations suivantes :

- « LYRECO France » signifie Lyreco France, Rue Alphonse Terroir, 59770 Marly, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Valenciennes sous le numéro 571 722 669. Ci-après dénommé « l'Emetteur »

- Le « Client » signifie toute personne morale qui a accepté les Conditions de Dématérialisation fiscale des factures au format PDF signé. Ci-après dénommé « le Client »

- Les « Parties » signifient l'Emetteur et le Destinataire

- « Factures électroniques » signifie les factures dématérialisées fiscalement au format PDF signé envoyées par voie électronique, conformément aux articles 232 et suivants de la Directive européenne 2006/112 et considérées comme des originaux pour l'Administration Fiscale

### **3. OBLIGATIONS DES PARTIES :**

#### **3.1. OBLIGATIONS DE L'EMETTEUR :**

##### **FACTURATION ELECTRONIQUE :**

L'Emetteur s'engage à envoyer ses factures au Client au format PDF signé par voie électronique en tant que pièce jointe à un e-mail.

##### **COFFRE D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE :**

L'Emetteur fournira au Client à titre gracieux un coffre d'archivage électronique accessible à partir d'un lien Internet et protégé par un identifiant / mot de passe. Chaque nouvelle « facture électronique » sera archivée dans ce coffre électronique. Ces factures seront disponibles pendant toute la durée légale d'archivage. Lyreco ne se substitue pas au client pour ses

obligations de conservation des documents comptables.

### **3.2. OBLIGATIONS DU CLIENT :**

1. Le Responsable de la mise en place chez le client s'engage à envoyer à l'Emetteur l'adresse e-mail du destinataire légal des factures électroniques, ainsi que la liste des autres adresses e-mail souhaitées par le client pour la réception de factures électroniques.

2. Le Client s'engage à communiquer toute modification liée au destinataire légal, y compris tout changement d'adresse e-mail et/ou de contact pour les « factures électroniques ». En cas d'échec de l'envoi des « factures électroniques », lié à la mise à jour de ces changements, l'Emetteur ne sera en aucun cas responsable et le Client ne sera pas exempt de son obligation de payer les factures.

### **4. VALIDITÉ DES FACTURES ÉLECTRONIQUES DÉMATÉRIALISÉES FISCALEMENT PAR PDF:**

Les Parties conviennent d'être liées légalement par ces Conditions de Dématérialisation fiscale des factures au format PDF signé et renoncent expressément à tout droit de remise en question de la validité des « factures électroniques » émises et échangées conformément aux Conditions de Dématérialisation fiscale des factures au format PDF signé (transmission par e-mail). Les « factures électroniques » sont réputées originales.

### **5. DURÉE :**

Ces Conditions de Facturation électronique dématérialisée fiscalement par PDF entreront en vigueur à l'acceptation par le Destinataire pour une période indéterminée.

Le Responsable de la mise en place chez le Client peut mettre fin à cet accord en contactant le Service Client de Lyreco France par courrier ou e-mail. Le service client de Lyreco France traitera la demande dans un délai de un mois.

### **6. NON RESPECT DE CES CONDITIONS :**

En cas de non respect de ces Conditions de Facturation électronique dématérialisée par PDF, notamment non-paiement à échéance des Factures électroniques signées, chacune des Parties se réserve le droit de revenir au processus de facturation papier, avec effet immédiat, sans préavis, sans mesures judiciaires, sans préjudice de toute indemnisation pouvant être demandée à l'autre Partie.

### **7. INTERRUPTION :**

En cas d'interruption temporaire ou définitive du processus de transmission électronique des factures entre les Parties, celles-ci conviennent que l'Emetteur reviendra temporairement ou définitivement à la facturation au format papier, sans aucune forme de compensation.

## **8. FORCE MAJEURE :**

Au cas où l'une des Parties, pour cause de Force Majeure, serait incapable de remplir tout ou partie de ses obligations, la Partie souffrant de cette incapacité serait excusée aussi longtemps que cet événement l'empêcherait de remplir ses obligations. En conséquence, aucune pénalité ne serait applicable dans ce cas.

Un cas de Force Majeure signifie tout événement, en l'absence d'erreur ou négligence de la part de la partie affectée, dépassant le contrôle de la dite partie et sans qu'elle soit capable d'éviter ou de s'y opposer par l'exercice d'une diligence raisonnable, y compris, sans être limité à : catastrophes naturelles, expropriation ou confiscation des équipements, toute forme d'intervention gouvernementale, guerre, hostilités, activité terroriste, urgence locale ou nationale, sabotage, émeutes, inondations ou conditions climatiques inhabituellement graves qui n'auraient pas pu être raisonnablement anticipées ou solutionnées, incendie, explosions ou autres catastrophes, grèves nationales ou locales ou tout autre acte concerté de travailleurs ou autres événements similaires.

La Partie affectée par ces événements avertira immédiatement l'autre Partie et indiquera la durée prévue de l'interruption. Les Parties feront de leur affaire respectivement la limitation des effets de cette interruption.

## **9. CONFIDENTIALITE :**

1. Les Parties s'assureront que les « Factures électroniques » restent confidentielles et ne soient ni divulguées, ni transmises à des tiers, sauf à une administration ou un tiers ayant cette autorité qui en ferait la demande.

2. Les Parties s'engagent à respecter les obligations imposées par la loi sur la protection des données à caractère personnel auxquelles elles sont soumises.

## **10. LIMITE DE RESPONSABILITÉ :**

Dans les limites autorisées par la loi, Lyreco France ne pourra être tenue responsable de dommages, frais, dépenses ou autres dommages indirects, spéciaux, punitifs, accidentels, compensatoires ou consécutifs, prévus ou non prévus, présents ou à venir, basés sur un contrat, un statut, un acte délictuel ou toute autre principe légal ou d'équité, découlant d'un dysfonctionnement ou d'une indisponibilité du Service, y compris, mais sans être limité, à des pertes financières, une interruption des activités, une perte de revenus ou de données.